



## FINANCIERE AGACHE

Société Anonyme au capital de 50.773.632 euros

Siège social : 11 rue François 1<sup>er</sup> - 75008 Paris

775 625 767 R.C.S. Paris

Les porteurs d'obligations Financière Agache 2017-2022 – 1,204% sont informés que l'Assemblée générale mixte des actionnaires se tiendra **le 22 Mai 2019 à 11 heures, à Paris (75008) – 18, rue François 1<sup>er</sup>**, en vue de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018
- Affectation et répartition du résultat
- Approbation des conventions réglementées
- Ratification de la cooptation de la société INVRY en qualité d'Administratrice
- Renouvellement du mandat d'Administratrice de la société INVRY
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par incorporation de bénéfices, réserves, primes ou autres
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider, avec maintien du droit préférentiel de souscription, l'émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital social et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration, à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit des adhérents de Plan(s) d'Epargne d'Entreprise du Groupe dans la limite de 1% du capital social
- Fixation du Plafond Global des augmentations de capital immédiates ou à terme en vertu de délégations de compétence

Les représentants de la masse des obligataires sont informés qu'en cette qualité, ils ont la possibilité d'assister à cette Assemblée générale, sans toutefois pouvoir prendre part au vote des points à l'ordre du jour, conformément à l'article L.228-55 du Code de commerce.

*Le Conseil d'administration*